

Pour nos salaires Imposons les CAPL !

Depuis plusieurs jours la CGT tente d'obtenir la communication par la Direction d'une date de réunion des Commissions Administratives Paritaires Locales sans résultat pour le moment.

Généralement les CAPL se réunissent au cours du 2ème trimestre chaque année, et permettent aux personnels qui bénéficient d'un avancement de grade de percevoir leur dû avant le départ en vacances.

Que cache un tel mutisme ?

Le Directeur lors du dernier CTE a fait état d'une aggravation de la situation financière au vu des éléments qu'il a pu obtenir dans les couloirs des tutelles, sans pour autant avancer des chiffres précis en l'absence de retour de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses)

Il a cependant confirmé une situation budgétaire extrêmement tendue au point d'annoncer d'éventuelles mesures pour la rentrée !

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas exclure la volonté de la Direction de retarder, voire geler un certain nombre d'avancements de grade, par mesure d'économie.

Le comble du cynisme est que le gouvernement utilise à outrance le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) des fonctionnaires pour mesurer la progression du pouvoir d'achat et surtout pour justifier le gel des salaires pour plusieurs années.

La Direction des Hôpitaux de Saint Maurice en reportant les CAPL *sine die* vient aggraver la

situation financière des agents déjà largement mise à mal par le gel de la valeur du point et par un tassement des grilles indiciaires.

Mardi 31 mai et ce, pour la première fois depuis plusieurs années, 8 organisations syndicales appellent les fonctionnaires à se mobiliser localement pour les salaires.

Dans le cadre de cette journée, la CGT appelle l'ensemble des salariés des Hôpitaux de Saint-Maurice, à se mettre en grève massivement pour :

- ◆ **La tenue des CAPL** au mois de juin ;
- ◆ **Une augmentation de la valeur du point** à la hauteur de l'inflation, (déjà 2% pour ce premier trimestre) ;
- ◆ Le rattrapage du **pouvoir d'achat** perdu depuis 2000 équivalent à 10% ;
- ◆ **La revalorisation des grilles indiciaires** ;
- ◆ **La reconnaissance de nos qualifications** ;
- ◆ Un **départ anticipé** pour les métiers pénibles ;
- ◆ Des **pensions et retraites** indexées sur les salariés avec la prise en compte de la péréquation. Si elle était maintenue, elle permettrait aux IDE de bénéficier d'une revalorisation de pension de plus de 100 €.

Rassemblement mardi 31 mai à 13h00
devant la Direction des HSM
Pavillon Berthoumeau (site HNSM)

